**COMMUNE DE ZETTING**
REPUBLIQUE FRANÇAISE
Arrondissement de SARREGUEMINES

| *NOMBRE DE CONSEILLERS* | |
|---|---|
| *EN EXERCICE :* | *15* |
| *PRESENTS :* | *12* |
| *VOTANTS :* | *15* |
| *POUVOIRS :* | *3* |

# PROCES VERBAL
## CONSEIL MUNICIPAL
## DU 25 SEPTEMBRE 2026

*Date de convocation : 21/09/2026*
*Date d'affichage : 21/09/2026*

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente minutes,*
*Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire*

*Présents : FOUILHAC GARY Bernard, KOELSCH Guillaume, SORRENTINO Claudia, MULLER Laurent, SCHLEGEL Régis, PEIFER Magali, MEYER Agnès, BODO Bénédicte, LE GUEN Jessica, LETT Nicolas, MEYER Steve, ELIAS Nicolas,*

*Absents représentés/excusés :*
*EHRE Myriam, procuration à MEYER Agnès*
*HENRICH Marie-Paule, procuration à KOELSCH Guillaume*
*STERN Quentin, procuration à MEYER Steve*

*Absents non excusés :*

---

M. le Maire ouvre la séance 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.
Les procurations suivantes ont été déposées :

- EHRE Myriam, procuration à MEYER Agnès
- HENRICH Marie-Paule, procuration à KOELSCH Guillaume
- STERN Quentin, procuration à MEYER Steve

Le quorum, avec 12 présents, étant atteint en début de séance, le conseil municipal peut valablement délibérer.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026

**FINANCES – MARCHES PUBLICS**

3. Attribution marché publics

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

4. Vente de parcelles

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

5. Indemnité du Maire – minoration

**DIVERS ET COMMUNICATION**

6. Décisions par délégations
7. Divers et communication

---

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du CGCT
Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Régis SCHLEGEL secrétaire de séance.

**2. DCM2026055- Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2026**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2026

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- adopte le procès-verbal de la réunion 17 septembre 2026

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

## FINANCES PUBLIQUES - MARCHES

**3. DCM2026056- Attribution du marché public de travaux pour l'aménagement de la Rue de la Forêt et de la Rue de la Barrière**

Sur le rapport du Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 et suivants,
Vu l'avis de la CAO du 17 septembre 2026 et le rapport d'analyse des offres selon les critères fixés au règlement de consultation

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer le marché relatif à **l'aménagement de la Rue de la Forêt - la Rue de la Barrière** composé de deux lots distincts :

- **Lot 1 :** VRD.
- **Lot 2 :** Enfouissement des réseaux secs (comprenant une Tranche Ferme : Réseaux secs et une Tranche Optionnelle : Équipement basse tension).

Le Conseil Municipal,
**après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,**

1. **APPROUVE** les conclusions du rapport de présentation et d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre *ADL INGENIERIE*.

2. **ATTRIBUE** l'intégralité des marchés de travaux pour l'aménagement de la Rue de la Forêt et de la Rue de la Barrière à **l'entreprise WETP, sise à WOUSTVILLER**, selon la répartition financière suivante :

    - **Lot 1 (VRD) : 99 760,00 € HT**.
    - **Lot 2 - Tranche Ferme (Réseaux secs) : 66 426,50 € HT**.
    - **Lot 2 - Tranche Optionnelle (Équipement basse tension) : 18 282,50 € HT**.
    - **Montant Total Général : 184 469,00 € HT** (soit **221 362,80 € TTC**).

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces de marchés publics à intervenir avec l'entreprise **WETP**, ainsi que tous les ordres de service, avenants et documents comptables ou administratifs nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

4. **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget d'investissement de l'exercice en cours 2026.

5. **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier officiellement le rejet aux candidats évincés et de procéder aux formalités obligatoires de publicité légale du marché.

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

## DOMAINE ET PATRIMOINE

**4. DCM2026057 - Vente de parcelles communales - Délibération complémentaire d'intégration du numérotage cadastral définitif**

Le Maire expose au Conseil Municipal :
Par une délibération DCM2026053 du 17 septembre 2026, le Conseil Municipal avait autorisé la vente de parcelles situées rue de l'Église au profit de M. Loïc CONTRINO et Mme Leana DELGRANGE, pour un montant global réajusté de 86 200 €.

Cette délibération intégrait une extension foncière en zone agricole d'environ 4,5 ares à soustraire des parcelles d'origine Section 3 Numéro 340 et Numéro 342, alors désignée sous des numéros provisoires de division géomètre (n° 1/206 et n° 3/205).

À la suite de la publication du document d'arpentage et de sa validation par les services du Cadastre (Service de la Publicité Foncière), les numéros cadastraux définitifs ont été attribués. Afin de formaliser parfaitement l'assiette foncière de la vente et de permettre au notaire de rédiger l'acte authentique, il convient de prendre la présente délibération complémentaire pour acter ces nouvelles références réelles.

L'ensemble des autres conditions financières et juridiques actées le 17 septembre 2026 demeure strictement inchangé.

Le Conseil Municipal,
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU la délibération initiale DCM2026024 du 24 avril 2026 ;
VU la délibération modificative DCM2026053 du 17 septembre 2026
VU le document d'arpentage définitif délivré par les services du Cadastre ;

ENTENDU l'exposé du Maire ;
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

- DÉCIDE de compléter la délibération DCM2026053 du 17 septembre 2026 en précisant que l'extension en zone agricole de la vente consentie à M. Loïc CONTRINO et Mme Leana DELGRANGE est officiellement et définitivement cadastrée de la manière suivante :
    - Section 3 Numéro 347 d'une surface de 2.24 ares (anciennement désignée provisoirement 1/206).
    - Section 3 Numéro 349 d'une surface de 2.26 ares (anciennement désignée provisoirement 3/205).

- CONFIRME que le montant total réajusté de la transaction globale reste fixé à la somme de 86 200 € (incluant le foncier d'origine, l'extension agricole, ainsi que le remboursement des frais d'arpentage et de dossier SAFER).

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir chez le notaire intégrant ces références cadastrales définitives, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- PRÉCISE que toutes les autres dispositions des délibérations antérieures non contraires à la présente restent pleinement applicables.

**Résultats du vote : 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

## Divers et communication

**5.Divers et communication**

Sans objet

M. le Maire déclare la session close. La séance est levée à 19 h 30.

Le secrétaire de séance
Signé : Régis SCHLEGEL

Le Maire,

Bernard FOUILHAC GARY

**La présente séance comporte les délibérations n° 2026055 à DCM2026056**

| N° DCM/ DECISION | OBJET | NOMENCLATURE ACTES |
|---|---|---|
| DCM2026055 | Approbation du compte rendu de la séance du 17 septembre 2026 | 5.2 |
| DCM2026056 | Attribution du marché public de travaux pour l'aménagement de la Rue de la Forêt et de la Rue de la Barrière | 1.1 |
| DCM2026057 | Vente de parcelles communales - Délibération complémentaire d'intégration du numérotage cadastral définitif | 3.2 |
| DECISIONS PAR DELEGATION | | |